

Accords fiscaux—Loi

Le projet de loi C-96 vise à ralentir la croissance des paiements de transfert destinés à financer les programmes établis dans le cadre d'un effort global pour rétablir la stabilité des finances fédérales. Les paiements de transfert, comme bien des députés l'ont dit, ne seront pas réduits. Ceux-ci vont continuer d'augmenter à un rythme annuel plus rapide que les dépenses discrétionnaires du gouvernement, soit 5 p. 100 comparé à 2.9 p. 100. En dépit du rythme de croissance réduit, les paiements de transfert vont augmenter plus rapidement que l'inflation et que les autres dépenses de programme du gouvernement. Ils doivent atteindre en tout cette année 27 milliards de dollars, soit 20 milliards en argent et 7 milliards en points d'impôt. Le financement des programmes établis représente le plus gros élément des paiements de transfert. En effet, cette année, 15.3 milliards de dollars de ce programme sont destinés à financer les soins de santé et l'enseignement postsecondaire. Cela équivaut à environ \$508 par habitant, plus \$42 par habitant pour financer les services de soins de santé à long terme comme ceux dispensés dans les maisons de convalescence. Au cours des cinq prochaines années, ces transferts devraient atteindre en tout 90 milliards de dollars. C'est bien plus élevé que les dépenses globales de 65 milliards de dollars des cinq dernières années. Cela représente une augmentation de 25 milliards de dollars ou, si vous préférez, un accroissement de près de 40 p. 100 sur la période en cause. En réduisant de 2 points le taux de croissance des paiements de transfert, on pourra économiser quelque 2 milliards de dollars au cours de l'année financière 1990-1991.

Les députés se souviendront qu'il y a eu un processus de consultation intensif sur cet important sujet. Les premiers ministres provinciaux ont rencontré le premier ministre (M. Mulroney) à Halifax. Le gouvernement a finalement opté pour une augmentation de 5 p. 100. Comme je le faisais remarquer, ce taux est plus élevé des deux tiers qu'un taux de 3 p. 100. Il s'agit d'un taux très général qui démontre que le gouvernement est sensible aux secteurs capitaux que sont les soins de santé et l'enseignement postsecondaire, et qu'il s'en occupe.

Le changement s'inscrit dans le cadre de la stratégie fiscale de réforme des paiements de transfert dans le but de réduire le déficit de 20 milliards de dollars d'ici 1990-1991 et de réduire de 75 milliards la dette nationale prévue pour la fin de la décennie.

Ne perdons pas de vue que l'aide fédérale au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire est passée de 1.1 milliards de dollars en 1967-1968 à 15.8 milliards en 1985-1986, ce qui représente un taux d'accroissement composé d'environ 16 p. 100 au cours de la période. L'augmentation des transferts au titre du financement des programmes établis, en argent et en points d'impôt, restera liée à la croissance de l'économie canadienne. Il faut souligner la nécessité de maintenir une assise financière solide et stable pour assurer des services de santé et d'éducation postsecondaire de grande qualité. Cette considération est au centre même de la pensée du gouvernement. Je vais poursuivre car on ne peut isoler un projet en particulier et en parler exclusivement sans tenir compte du contexte ni des réalités de la situation financière du pays.

• (1650)

A l'époque de l'exposé de politique économique du 8 novembre du ministre des Finances (M. Wilson), la dette nationale

augmentait à un rythme beaucoup plus rapide que la croissance de l'économie. La dette publique nette était en effet passée de 16.6 p. 100 du PNB en 1974-1975 à environ 45 p. 100 en 1984-1985. Comme on l'a dit, une politique de *statu quo* aurait fait grimper la dette publique nette à 63 p. 100 du PNB en 1990-1991, et le service de la dette aurait représenté les trois quarts du déficit. Le fardeau de plus en plus lourd de la dette et du service de la dette présente un grave danger pour la croissance économique à long terme. Ce sont là quelques traits saillants de l'exposé de politique économique que le ministre a fait quelques semaines à peine après que nous ayons formé le gouvernement.

Dans son budget de mai 1985, le gouvernement fédéral a proposé de limiter la croissance des paiements de transfert aux provinces pour réaliser une économie de 2 milliards de dollars d'ici 1990-1991. On prévoit que les paiements de péréquation destinés au financement des services de santé et d'enseignement postsecondaire représenteront en 1990-1991 à peu près la même proportion que maintenant de l'ensemble du programme fédéral de dépenses, soit 18 à 19 p. 100. Le budget de mai 1985 devait permettre de réduire de 4.4 milliards de dollars le déficit de cette année. Il a fallu un siècle pour accumuler une dette de 18 milliards, mais le gouvernement précédent n'a eu besoin que d'une quinzaine d'années pour porter la dette nationale au chiffre ahurissant de 200 milliards.

Je voudrais mentionner quelques-uns des principaux éléments du budget de février 1986. Le financement des programmes non statutaires devrait diminuer de 500 millions de dollars. C'est la première fois, depuis vingt ans, que nous réduisons nos dépenses à ce chapitre. Au cours des cinq prochaines années, la croissance de ces programmes devrait être de 2.7 p. 100 par an. Le déficit devrait être ramené au-dessous de 30 milliards de dollars grâce aux mesures prévues en février 1986, et il devrait être réduit de 22 milliards à la fin de la décennie. D'ici là, la croissance de notre dette nationale ne sera pas plus rapide que celle de l'économie. D'ici 1990, le déficit sera inférieur de 26 milliards à ce qu'il aurait été si le gouvernement n'avait pas pris ces mesures raisonnables et mis fin au gaspillage de l'ancien gouvernement. D'ici 1990, l'effet cumulatif des différentes mesures visant à résorber le déficit aura réduit la croissance de la dette nationale d'environ 97.5 milliards par rapport aux prévisions.

Je voudrais parler d'une autre initiative que le gouvernement a prise pour mettre fin aux échappatoires fiscales et au gaspillage des deniers publics. Je veux parler du crédit d'impôt à la recherche scientifique. Un article paru dans le *Globe and Mail* d'hier disait que Bell Canada avait obtenu un crédit d'impôt de 85 millions de dollars en achetant des parts dans une usine de pâtes et papier qu'elle a revendues le même jour. Le trésorier de cette société a reconnu que Bell n'avait nullement l'intention de conserver cet investissement. Elle l'a gardé seulement quelques heures, mais cela lui a valu un crédit d'impôt de 85 millions de dollars. Comme il l'a annoncé dans le dernier budget, le ministre des Finances a mis un terme à ce programme.

Quand l'ancien gouvernement a instauré le crédit d'impôt à la recherche scientifique, il avait prévu d'affecter à ce programme environ 200 millions. Faute de mesures de contrôle adéquates, cela finira par coûter aux contribuables canadiens au-delà de 2 milliards de dollars, soit dix fois le budget prévu.